

Le dernier conseil municipal pour clôturer l'année 2024 s'est réuni dans la mairie de Véel selon la tradition depuis la fusion entre les 2 communes. Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2025

La ligne de trésorerie de 300 000 € contractée auprès de la banque du crédit mutuel est reconduite pour une année.

EXÉCUTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 AVANT SON ADOPTION

Autorisation est donnée par anticipation au vote du budget 2025, d'engager, de liquider et de mandater des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouvert au budget primitif 2024 pour un montant de 243 690,66 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 SUR TRAVAUX DE L'ILOT MAIRIE / ECOLE MATERNELLE

Lors des travaux de réhabilitation de l'ilot mairie - école maternelle débutés sur le 1^{er} semestre 2024, les entreprises ont relevé des problématiques justifiant des interventions complémentaires dont notamment la sécurisation des accès et les gains énergétiques. Le coût de ces travaux estimés à 57 755,90 € HT seront inscrits au budget 2025 avec une sollicitation d'une subvention de l'état dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025 à hauteur de 60 %.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (N° 0490, section AC)

La Société Civile Immobilière « De la rue Saint-Christophe » représentée par M. Guy JANNY propose à la commune l'achat de la parcelle N° 490, section AC, sise au lieudit « Cugnot », d'une contenance de 2a 51ca située à l'extrémité du parking communal de la salle de la verrerie. L'acquisition de cette parcelle est validée et la transaction se réalisera par acte administratif sur la base d'un euro symbolique.

CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE BAR LE DUC/FAINS VÉEL

L'ancien CHS de Fains-Véel et la commune avaient convenu que cette dernière mettait à disposition du CHS les moyens humains et matériels pour effectuer la tonte des tombes du CHS situées dans le cimetière de Fains. Considérant le changement de la partie signataire consécutif à la fusion de l'ancien CHS de Fains-Véel avec l'hôpital de Bar-le-Duc, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention actualisée.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES (document unique)

La réalisation de l'amélioration des conditions de travail pour l'exercice 2023 s'élève à 4 953,46 € hors formation. Le programme prévisionnel pour 2025 s'établit à 4 218,00 € auquel s'ajoutera le coût des formations.

